

# LE TOUT LYON

Semaine du 5 au 11 juin 2004

## Naissance de la fondation Paul Bocuse

C'est le 3 juin qu'a été dévoilée, au Château du Vivier à Ecully, la plaque symbolisant la création de la Fondation Paul Bocuse, en présence de Paul Bocuse, Gérard Colomb, Gérard Pélisson, Alain Mérieux et la vingtaine de membres fondateurs.

Cette fondation d'entreprise a pour objectifs : la sauvegarde des gestes et des savoir-faire, la transmission du patrimoine culinaire, la promotion des produits des régions du monde.

Un groupe de travail de huit personnes a œuvré pendant deux ans à la mise au point de cette fonda-

tion. Le support juridique retenu est celui de la Fondation d'entreprise (lois du 23 juillet 1987 et 4 octobre 2002).

Autorisé et contrôlé par le préfet, la fondation d'entreprise gérée par un conseil d'administration, est créée pour une durée minimale de cinq ans reconductible par décision du

conseil pour une durée minimale de trois ans.

Les fondateurs de la Fondation Paul Bocuse se sont engagés à verser chacun, 3 000 € par an pendant cinq ans, ce qui donne d'ores et déjà à la Fondation un budget de 300 000 € pour son programme d'action pluriannuel.

Ces versements sont traités fiscalement comme des dépenses de mécénat, c'est-à-dire qu'ils sont déductibles jusqu'à 2,25 % du chiffre d'affaires. La Fondation Paul Bocuse a choisi, pour sa première action, de financer une mission conduite par des étudiants de différentes disciplines, afin d'aider une coopérative de femmes marocaines produisant l'huile d'argan à optimiser leur travail et à développer leur activité.

(Rens. : Fondation Paul Bocuse, tél. 04 72 18 02 20.)



Paul Bocuse